



# Relevé des décisions

**Conseil d'administration  
24 octobre 2011 - Parthenay**

## **Dossiers développés dans la note de préparation adressée par courrier avant la réunion**

**Présents :** Michel CLAIRAND, Olivier FOUILLET, Jacques METREAU, Bernard HIPEAU, Gilles BOUJU, Nicole FORTUNE, Roger PERRIN, Joël CHAUSSERAY, Joël DAVID, Philippe MOUILLER, René CHARRON, Gilles HAMEL, Christian BELLIARD, Jean-Michel PEROU, Françoise BABIN, Véronique CORNUAULT, Monique BREMENT MARQUIS, Claude BEAUCHAMP, Pascal BIRONNEAU, Jean François FERRON, Gilbert FAVREAU, Jean-Marie MORISSET, Dominique PAQUEREAU, Didier GAILLARD, Gérard VITRÉ.

**Absents/excusés :** Didier DELOUVEE, Claude MEUNIER, Thierry CAILLET, Jean-Paul CANTET, Jean TOURNAYRE, Jacques BILLY, Francette MIMÉAU, Françoise PRESTAT, Jacques BOCQUIER, Jean-François COIFFARD, Jean-Pierre ABRAND, Christian BONNET, Jean-Louis POTIRON, Hervé de TALHOUET-ROY.

**Invités : présents :** Jean-Charles PIED, Françoise BELY, Christophe GUILLET ; **excusés :** Laurent OLIVIER, Jean-Michel DUMONT.

Monsieur Gilbert FAVREAU ouvre la séance. Il informe l'assemblée de l'avancée des travaux suite à la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale au cours de laquelle ont été présentés : la démarche accomplie, le procès verbal précédent et deux amendements portant sur les syndicats à compétence scolaire et le projet Nord Est.

La parole est donnée à Karine FARINEAU, Chargée de mission Leader, pour présenter la **question d'actualité**, consacrée à l'état d'avancement du programme européen Leader et au bilan des demandes de financement Feader-hors Leader / Feder.

Le Président remercie Karine FARINEAU et ouvre l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration.

## **Fonctionnement et organisation**

### **Renouvellement de la ligne de crédit du SMAEG budget principal avec la Caisse d'Epargne**

Face à l'incertitude concernant l'évolution du taux Euribor, le Conseil d'Administration accepte la proposition de la Caisse d'Epargne d'ouverture d'une « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 130 000 Euros avec un taux d'intérêt fixe de 3,17 % l'an.

Il autorise le Président à signer le contrat correspondant avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget annexe PLIE avec le Crédit Agricole

Le Budget Annexe PLIE bénéficie auprès du Crédit Agricole d'une ouverture de ligne de trésorerie afin de permettre l'avance de fonds rendue obligatoire dans le cadre de la gestion des fonds FSE d'un montant de 200.000 €.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à renouveler ce dispositif et à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole (Index T4M majoré de 1,70%).

## Validation du tableau d'amortissement des biens

Le Conseil d'Administration valide les modalités et conditions de mise en œuvre de la suppression du cadre budgétaire M1-5-7 et du passage en M14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (validation de l'amortissement des biens acquis par le syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de la reconstitution des amortissements des biens acquis antérieurement à cette date selon le tableau présenté dans la note).

## Adhésion à l'application « ACTES budgétaire »

Le Conseil d'Administration autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour participer au déploiement d'ACTES Budgétaire <sup>(\*)</sup> et à signer tout document s'y rapportant.

<sup>(\*)</sup> élaboration, transmission et contrôle budgétaire des documents à partir d'un support informatique.

## Virements de crédits

Afin de permettre le passage d'écritures comptables, le Conseil d'Administration autorise le Président à effectuer les virements de crédits ci-dessous :

Budget Economie :

Compte 6574	- 1000 €	Compte 64131	+ 1000 €
-------------	----------	--------------	----------

Budget SMAEG :

Compte 6226	- 400 €	Compte 6336	+ 400 €
Compte 6226	- 3700 €	Compte 6451	+ 3700 €

## Clôture du budget annexe EQUAL

Lors de l'Assemblée Générale le 12 mars 2011, les délégués avaient approuvé à l'unanimité le compte administratif visé par le Trésorier Payeur Général et le compte de gestion du budget annexe EQUAL comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	0,00 €
	Dépenses	5 834,02 €
	Excédent N-1	5 834,02 €

Résultat de l'exercice : - 5 834,02 €

Résultat de clôture de l'exercice : 0,00 €

Le résultat de clôture de l'exercice étant à zéro, le Conseil d'Administration autorise le Président à clôturer le budget annexe EQUAL.

## Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015, et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier DEXIA SOFCAP pour les :
  - \* Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. (Taux : 5.30 % + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée)
  - \* Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents non-titulaires de droit public (Taux : 1.20 % + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée)
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

## **Recrutement d'un chargé de mission services aux personnes et coordonnateur des contrats de territoire**

Le contrat de travail de Ronan CESBRON, chargé de mission services aux personnes et coordonnateur des contrats de territoire, se termine le 4 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration autorise le président à entreprendre, dès à présent, les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion pour pourvoir à la vacance de ce poste et assurer son recrutement (grade d'attaché territorial 8<sup>e</sup> échelon à temps complet)

## **Contrats de territoire**

### **CRDD 2007-2013 : ajustement de la subvention versée pour l'élaboration d'outils éco-manifestation**

Lors du Comité Local d'Examen du 18 juin 2009 le Pays de Gâtine s'est vu attribué une subvention de 2025 € pour l'opération « élaboration d'outils éco-manifestation » financée dans cadre du Contrat Régional de Développement Durable. La somme reçue (1587,60 €) ne correspond pas à ce qui a été programmée en raison de la non réalisation d'une dépense prévue au devis (totems).

Afin d'équilibrer les écritures comptables, le Conseil d'Administration autorise le Président à inscrire la différence au budget principal du Pays 2011 en section dépense de Fonctionnement (473,40 € au compte 673)

### **CRDD 2007-2013 - Bourse Régional Désir d'Entreprendre : validation des avis du jury Atelier de la création**

Le Conseil d'administration valide les avis du jury de l'Atelier de la création du 22 septembre 2011 pour un montant total de 12400 €.

### **CRDD 2007-2013 : validation des avis du Comité Local d'Examen du 29 septembre 2011**

Vu les documents joints à la note de préparation (référentiel patrimoine CRDD – tableau avenant CRDD – tableaux décision CLE CRDD du 29/09/2011),

Le Conseil d'administration valide l'avenant au Contrat Régional de Développement Durable ainsi que le nouveau référentiel patrimoine ;

Il valide également les avis du Comité local d'examen CRDD du 29 septembre 2011.

## **PROXIMA 2008 – 2013 : validation des avis du Comité Local d'Examen du 29 septembre 2011**

Le Conseil d'Administration valide les avis du Comité Local d'Examen du 29 septembre 2011 concernant les dossiers de demandes de subvention instruits dans le cadre de PROXIMA 2008-2013.

### **Agriculture, Economie**

#### **Mesure 312 du FEADER : « Aide à la création et au développement des micro entreprises »**

Le Pays de Gâtine intervient en cofinancement du dispositif 312 « Aide à la création et au développement des micro entreprises » du Document régional de développement rural.

En cas de non respect des engagements par l'entreprise bénéficiaire, les services de l'Etat gestionnaires du FEADER envoient une demande de remboursement partiel ou total de la subvention européenne.

Après avoir été saisi par les services de l'Etat, le Pays de Gâtine doit s'engager à émettre une décision de recouvrement conforme à celle émise par lesdits services.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer le courrier d'engagement en ce sens transmis par la DDT.

#### **Mesure 321 du FEADER règlement de développement rural : Construction d'accueils périscolaires à Verruyes et St Aubin le Cloud**

Dans le cadre de la mesure 321 « services de base pour l'économie et la population rurale » du règlement de développement rural qui régit l'instruction des demandes au titre du fonds européen FEADER, les projets doivent recevoir l'avis du Pays pour démontrer qu'ils relèvent de la stratégie de développement du territoire.

Deux projets ont été soumis à examen. Ils concernent :

- la Construction d'un accueil périscolaire à Verruyes porté par la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine
- la Construction d'un accueil périscolaire à St Aubin le Cloud porté par la commune.

Au regard de l'intérêt de ces projets qui visent à favoriser le maintien ou le développement de services de base pour l'économie et la population rurale, les membres du conseil d'administration reconnaissent que ces derniers relèvent de la stratégie globale de développement du Pays de Gâtine.

### **Emploi, Services aux personnes**

#### **Validation des décisions du comité de pilotage du PLIE du 19 octobre 2011**

Le comité de pilotage PLIE s'est réuni le 19 octobre dernier.

Le Conseil d'Administration :

- valide l'avis du comité de pilotage PLIE concernant la clôture de la programmation 2010 et la clôture la subvention globale 2008-2010.
- autorise le Président à signer l'ensemble des documents permettant la réalisation des demandes de financement pour 2011

## **Participation aux Journées Nationales 2011 des Maisons de l'Emploi et des PLIE**

L'Association Alliance Villes Emploi à laquelle adhère le PLIE du Pays de Gâtine organise les 8 et 9 décembre prochains à Rennes les Journées Nationales 2011 des Maisons de l'Emploi et des PLIE.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ordre de mission permettant le remboursement des frais engagés par la chargée de mission PLIE (frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et repas...). Les dépenses sont prises en charge par le FSE dans le cadre du budget PLIE.

## **Environnement, paysages**

### **LEADER : Coopération Hydro + - Déplacement à Lons le Saunier 12,13 et 14 octobre 2011**

Dans le cadre du volet coopération du programme Leader 2007-2013, le Pays de Gâtine a renouvelé son partenariat avec le GAL Pays d'Ourthe moyenne. Un programme d'actions a été défini autour de la thématique de la valorisation du tourisme pêche.

Le Pays Ourthe Moyenne et l'association Rivéo, maître d'ouvrage en Belgique de la réalisation du projet Hydro+, ont proposé de faire une réunion de suivi du programme de coopération entre leur territoire et le Pays de Gâtine, les 13 et 14 octobre 2011 à Lons le Saunier.

A cet effet, une délégation de représentants du Pays de Gâtine était constituée de 5 personnes :

Montant total des dépenses prévisionnelles affectées au déplacement : 1700,00 euros

Ces dépenses seront prises en charge dans le cadre du volet coopération du programme LEADER à hauteur de 55% et au titre du Proxima Pays enveloppe Leader à hauteur de 35%.

Les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à rembourser les frais engagés par la chargée de mission LEADER, ainsi que par les 4 représentants du Pays de Gâtine qui ont participé à ce déplacement du 12 au 14 octobre 2011 au vu de l'ordre de mission signé du Président.

### **Projet de réalisation d'un film sur les territoires du bocage du Nord Deux Sèvres « au rythme du Bocage »**

Lors du dernier Conseil d'administration a été évoqué le projet de réalisation d'un film sur le bocage.

Une rencontre entre les services techniques du Pays du Bocage et du Pays de Gâtine a permis d'arrêter les modalités du montage administratif.

Il a été convenu la réalisation d'un seul film en coproduction entre FIFO Distribution, le Pays du Bocage Bressuirais et le Pays de Gâtine pour un montant total de 37 845 €. Le Pays de Gâtine s'engagerait à prendre à sa charge 35% de la dépense totale soit 13246 euros. Pour information, le reste de la dépense serait réparti à hauteur de 30% pour FIFO (apport en industrie et préachat ...), 35% pour le Pays Bressuirais.

Le Conseil d'administration autorise le Président du Pays à signer la convention de co-production tripartite et à solliciter le Contrat régional de développement durable à hauteur de 50%, soit 6623 euros et le programme européen Leader à hauteur de 50%, soit 6623 euros.

## **Urbanisme, Habitat**

### **Convention de partenariat sur la mutualisation de données géographiques, statistiques et documentaires dans le cadre de Capnet Deux-Sèvres – carrefour des acteurs publics**

Le Conseil d'Administration autorise le Président du Pays de Gâtine à signer la Convention de partenariat sur la mutualisation de données géographiques, statistiques et documentaires dans le cadre de Capnet Deux-Sèvres – carrefour des acteurs publics.

## Guide des matériaux de revêtement de sols et du petit mobilier urbain

Le Pays de Gâtine a décidé lors de son Conseil d'Administration du 10 février 2011 de réaliser un Guide sur les matériaux de revêtement de sols et du petit mobilier urbain afin de vulgariser les connaissances et de faciliter les échanges entre les élus, leurs techniciens et les maîtres d'œuvres.

Il est proposé de l'imprimer à raison d'un jeu par commune et partenaire, soit environ 200 exemplaires.

Les membres du Conseil d'Administration

- autorisent le Président à valider le nouveau montant de dépenses (joint en annexe),
- sollicitent une modification du plan de financement initial intégrant les dépenses d'impression et de diffusion en demandant un complément de subvention au titre du Leader/Feader mesure 331 formation et actions de sensibilisation, et du Proxima Leader, répartis respectivement à 55% et 35% du coût supplémentaire (les 20% restants étant à charge du Pays de Gâtine). Le nouveau plan de financement est présenté en annexe.

## ScOT : mise en place de la commission d'élus communautaires

Conformément aux délibérations prises le 12 mars 2011 en Assemblée générale, puis en Conseil d'administration les 21 mars 2011 et 5 septembre 2011, le Pays de Gâtine, personne compétente, met progressivement en phase d'élaboration le SCOT sur son périmètre.

Joël Chausseray représentera le Pays au sein des comités et commissions de travail.

Le Conseil d'administration du Pays de Gâtine décide de former sa commission d'élus communautaires à raison d'un membre par communauté comme suit :

Communauté de com.	Nom / Prénom	Titre
Airvaudais	PAQUEREAU Dominique	Président CC – Cons. Mun. d'Availles Thouarsais
Espace Gâtine	PEROU Jean Michel	Président CC – Cons. Mun. d'Azay sur Thouet
Gâtine Autize	HIPEAU Bernard BOUJU Gilles	Membre CC - Maire de Fenioux Membre CC - Maire de St Laurs
Parthenay	LAMBERT Nicole	Membre CC - Maire Adjointe de Parthenay
Pays Ménigoutais	GAILLARD Didier	Membre CC - Maire de Ménigoute
Pays Sud Gâtine	OLIVIER Pascal MOREAU Paul	Président CC - Maire de St Marc la Lande Membre CC - Cons. Mun. de St Pardoux
Pays Thénezéen	BEAUCHAMP Claude	Membre CC - Maire de La Peyratte
Terre de Sèvre	DAVID Joël	Président CC - Maire de Clessé
Val d'Egray	DELOUVEE Didier	Membre CC - Maire de Champeaux
Val du Thouet	HAMEL Gilles COIFFARD Jean François	Membre CC - Maire de Gourgé Président CC - Maire de Maisontiers

Ces élus représenteront leurs territoires respectifs mais aussi le territoire de Gâtine dans sa globalité. Ils constitueront la courroie de transmission entre ces entités géographiques, feront partie des commissions d'analyse des offres des marchés publics. A ce titre, déjà plusieurs procédures sont lancées, les frais afférents entreront dans les dépenses éligibles des différents financeurs.

## Questions diverses

### Demande de subvention d'AVF Parthenay pour l'année 2011

Dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants en Gâtine, l'association AVF sollicite une subvention de 1000 € pour poursuivre ses actions en 2011.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'attribuer à l'association une subvention de 500 € et autorisent le Président à renouveler la convention de soutien à l'intégration des populations nord européennes entre le Pays et l'association.

## **Avenant à la convention de location de locaux à la Banque Alimentaire des Deux Sèvres**

Le marché de travaux pour l'extension des locaux de la Banque Alimentaire des Deux Sèvres est achevé depuis le 30 juin 2011. La surface occupée par l'association passe de 455 m<sup>2</sup> à 683 m<sup>2</sup> (augmentation de 228 m<sup>2</sup>).

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à la convention de location entre le SMAEG et la Banque Alimentaire portant la surface occupée à 683 m<sup>2</sup> et le loyer à 1140 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## **Déplacement à Strasbourg au Parlement européen : ordre de mission**

Le Pays de Gâtine organise un déplacement au Parlement européen à Strasbourg les 14, 15 et 16 novembre prochains à l'attention :

- des membres du conseil d'administration
- des présidents des communautés de communes
- des maires
- des membres délégués du Pays de Gâtine
- du personnel du syndicat

L'ensemble des dépenses seront pré-payées par le Pays (autocar, hôtel, restaurant) à l'exception des repas pris au cours du trajet aller/retour et d'un dîner sur place.

Afin de pouvoir rembourser, aux frais réels, le personnel des dépenses non payées directement par le syndicat, un ordre de mission spécifique devra être établi pour ce déplacement.

Le Conseil d'Administration autorise le président à établir l'ordre de mission correspondant.

Le Président remercie le Conseil d'administration. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

## Annexe

### Travaux d'impression du Guide pédagogique pour les matériaux de revêtement et le petit mobilier urbains

#### Cahier des charges

- 1 – Impression d'une chemise sur le modèle fourni en pièce jointe 2 – Impression des fiches sur le modèle fourni en pièce jointe
- Format 36 x 50 cm
    - Quadrichromie recto
    - 200 exemplaires
    - 350 g/m<sup>2</sup> au moins
  - Format 21 x 29.7 cm fermé
    - Format 42 x 29.7 cm ouvert
    - 200 exemplaires de chacune des brochures listées ci-après
    - quadrichromie recto- verso
    - 2 piqûres à cheval
    - 115 g/m<sup>2</sup> au moins

Intitulé des fiches	Nombre de pages
1 - Les enrobés	20
2 - Les sols stabilisés	12
3 - Les bétons coulés	12
4 - La résine	12
5 - Les pavés et les dalles	12
6 - Les bordures	16
7 - La délimitation des places de stationnement	16
8 - La protection du sol pour les aires de jeux	12
9 - Le mélange terre-pierre	8
10 - Les platelages bois	8
11 - Les revêtements alvéolaires	8
A - L'éclairage public	8
B - La conduite apaisée	12
<b>NOMBRE TOTAL DE PAGES</b>	<b>268</b>

1 - Les glissières de sécurité	12
2 - Les caches conteneurs	12
3 - Les claustras	8
4 - Les panneaux d'affichage	8
5 - Les bancs publics	8
6 - Les jardinières	8
7 - Les poubelles	8
8 - Les barrières et garde-corps	8
9 - Les bornes et potelets	8
10 - Les rangements et abris pour vélo	8
11 - Les abris-bus	8
12 - Les tables	8
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU BILAN</b>	<b>4</b>

#### Marché public - 3 critères d'attribution

Délais de réalisation à partir de la livraison de la maquette – 30% de la note finale - livraison prévue fin octobre

Note technique (qualité papier...) – 30% de la note finale

Coût global de la prestation – 40% de la note finale en TTC

2 Devis reçus : Imprimerie Géhan de Parthenay et Imprimerie TTI Services de Mazières en Gâtine

#### Analyse des offres

	TTI Services	Géhan
<b>Délais</b>	10 à 12 jours	15 jours
Note / 30	30	20
<b>Note technique</b>	ok papier 100% recyclé	ok avec grammage légèrement supérieur pr les fiches papier à 60% recyclé et 40% SFC
Note / 30	30	20
<b>Coût global TTC</b>	10 014,06 €	9 508,20 €
Note / 40	30	40
	158,25 €	135,00 €
TTI a proposé une option pour le pliage des chemises et l'insertion des fiches dans les chemises Il a été demandé à Géhan de proposer une option identique		
<b>Coût global TTC avec option pliage et insertion</b>	<b>10 172,31 €</b>	<b>9 643,20 €</b>
<b>Note globale / 100</b>	<b>90</b>	<b>80</b>

#### Plan de financement corrigé au 24 octobre 2011 - missions de conception et d'impression

<b>Coût de la conception Aréa Urbanisme et Génipiand</b>	<b>31 753,50 €</b>
<b>Coût de l'impression TTI Services</b>	<b>10 172,31 €</b>
<b>Coût global de l'opération TTC</b>	<b>41 925,81 €</b>

Répartition des Taux d'intervention projet initial et projet refusé.	Taux initial	Taux corrigé au 24 octobre 2011	Evolution proposée en taux
Feader programme Leader du Pays de Gâtine	55%	55%	taux inchangé, mais sur conception et impression
CRDD du Pays de Gâtine	35%	35%	inchangé pour la conception
Proxima enveloppe LEADER	0%	35%	uniquement pr l'impression
Pays de Gâtine - Fonds propres 20%	10%	10%	taux inchangé, mais sur conception et impression

#### Soit les recettes suivantes

Feader programme Leader du Pays de Gâtine	17 464 €	23 059 €
CRDD du Pays de Gâtine	11 114 €	11 114 €
Proxima enveloppe LEADER	0 €	3 560 €
Pays de Gâtine - Fonds propres 20%	3 175 €	4 193 €
<b>Total recettes</b>	<b>31 753,50 €</b>	<b>41 926 €</b>